

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 20 août 2013, à compter de 19 h 00 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

203-08-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé par monsieur le Maire.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Dérogation mineure, 24, montée Baskatong
- 5- Dérogation mineure, 171, chemin du Lac Major
- 6- Autorisation d'utilisation du Parc Armand-Millaire par le Centre Communautaire
- 7- Comptes à payer
- 8- Période de questions
- 9- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

204-08-13

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL 130156 PRÉSENTÉE PAR MADAME JEANINE TARGEZ ET MONSIEUR GILBERT VIGNERON, AU 24, MONTÉE BASKATONG, LOT 54-P ET 55-P, DU RANG 1 AU CADASTRE POPE, ZONE RES 13

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeanine Targez et Monsieur Gilbert Vigneron et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement de la galerie arrière qui est située par son coin Est à 15.70 mètres au lieu de 18 mètres de la ligne des hautes eaux et de son coin Ouest situé à 17.90 mètres au lieu de 18 mètres de la ligne des hautes eaux;

Un espace avec des dalles amovibles de 2x2 pieds sont installées au sol à l'extérieure de la bande riveraine et ne constituent pas un empiètement.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 juillet 2013, portant le numéro CCU-79-07-13 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeanine Targez et Monsieur Gilbert Vigneron afin de permettre un empiètement de la galerie arrière qui est située par son coin Est à 15.70 mètres au lieu de 18 mètres de la ligne des hautes eaux et de son coin Ouest situé à 17.90 mètres au lieu de 18 mètres de la ligne des hautes eaux.

Un espace avec des dalles amovibles de 2x2 pi sont installées au sol à l'extérieure de la bande riveraine ne constituent pas un empiètement le tout tel que spécifié au règlement n° 23 relatif au zonage pour la zone RES 13 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 4 juillet 2013 et portant le numéro de dossier PP 01 55-5 enregistré sous le numéro de minute 7626 et démontrant les mesures, le tout pour permettre un empiètement de la galerie du 24, montée Baskatong à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 54-P et 55-P, du rang 1 au cadastre Pope au cadastre officiel du Québec, zone RES 13.

ADOPTÉE

205-08-13

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL 130151 PRÉSENTÉE PAR MADAME MICHÈLE LAVOIE ET MONSIEUR MICHEL SAMSON, AU 171, CHEMIN DU LAC MAJOR LOT 2, DU RANG C AU CADASTRE MAJOR, ZONE REC 07

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Michèle Lavoie et Monsieur Michel Samson et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement du bâtiment principal dont le coin Est est situé a 9.99 mètres, son coin Ouest est situé a 8.58 mètres et son coin Nord est situé a 12.79 mètres au lieu de 18 mètres de marge de recul à la ligne des hautes eaux.

Permettre le coin Ouest de la remise situé a 8.61 mètres au lieu de 18 mètres de marge de recul à la ligne des hautes eaux.

Permettre le coin Ouest de la toilette sèche situé a 15.85 mètres au lieu de 18 mètres de marge de recul à la ligne des hautes eaux.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 juillet 2013, portant le numéro CCU-80-07-13 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Michèle Lavoie et Monsieur Michel Samson afin de permettre un empiètement du bâtiment principal dont le coin Est est situé a 9.99 mètres, son coin Ouest est situé a 8.58 mètres et son coin Nord est situé a 12.79 mètres au lieu de 18 mètres de marge de recul à la ligne des hautes eaux.

Permettre le coin Ouest de la remise situé a 8.61 mètres au lieu de 18 mètres de marge de recul à la ligne des hautes eaux.

Permettre le coin Ouest de la toilette sèche situé a 15.85 mètres au lieu de 18 mètres de marge de recul à la ligne des hautes eaux le tout tel que spécifié au règlement n° 23 relatif au zonage pour la zone REC 07 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 2 juillet 2013 et portant le numéro de dossier 13L-146 enregistré sous le numéro de minute 9665 et démontrant les mesures, le tout pour le bâtiment principal du 171, chemin du Lac Major à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 2, du rang C au cadastre Major au cadastre officiel du Québec, zone REC 07.

ADOPTÉE

206-08-13

RASSEMBLEMENT AU PARC « ARMAND-MILLAIRE » PAR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Centre Communautaire de Ferme-Neuve soit autorisé à utiliser le parc Armand-Millaire le mardi 27 août 2013, entre 9 h et 18 h pour la « fête des Aînés ».

QUE le Centre Communautaire de Ferme-Neuve devra respecter la réglementation municipale et obtenir tous les permis nécessaires pour cette journée.

ADOPTÉE

207-08-13

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 20 AOÛT 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 20 août 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	262 218.45 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	35 043.43 \$
TOTAL DU MOIS.....	297 261.88 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 19 h 10.

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier